

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 octobre 2023

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (10) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Éliane BARBIER-HUMEAU, Administratrice
Jacqueline PASIN, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (3) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN
Nathalie GEMZA, Administratrice

DEL19102023- 03

**CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIER-E
AU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)
ET EVOLUTIONS DU TEMPS DE TRAVAIL DES POSTES EXISTANTS**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N° DEL17122020-07 du 17 décembre 2020 ;
Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial du 19/10/2023 ;

Considérant que les équipes du SSIAD doivent faire face à des situations de plus en plus complexes, sur le plan sanitaire ;

Considérant que le budget du SSIAD alloué par l'ARS permet le renforcement des effectifs infirmiers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De créer 1 poste d'Infirmier-e au SSIAD, catégorie A, filière médico-sociale ;
- D'augmenter à un ETP, le temps de travail de 3 postes créés par délibération du 17 décembre 2020 à 0.8 ETP ;
- D'intégrer ce poste et les évolutions des postes d'infirmières au tableau des emplois ;
- D'autoriser le Président à :
 - . Pourvoir cet emploi par des agents non titulaires, si le recrutement ne peut s'effectuer dans les conditions statutaires, telles que défini dans la délibération N°DEL14092023-07 ;

- . Signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 du SSIAD.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a final flourish.